

PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2023

Conseil Municipal	Signature
AMO Cindy	
BANCHI Mario	
BELZ Christian	
CANATO Sandra	
CORVEC Christophe	
ENGLEBERT Rémy	
ESPRIMONT Jean-Claude	
FERAUD Nicole	
HACHET Philippe	
MAURIN Sophie	
SANINE Laurent	

Le Maire
Philippe HACHET

Secrétaire de séance
Sophie MAURIN

L'an deux mille vingt-trois, le 12 avril à 20h00, Le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe HACHET, Le Maire.

La séance a pris fin à 21h25

Présents :, Mario BANCHI, , Christophe CORVEC, Rémy ENGLEBERT, Jean-Claude ESPRIMONT, Sophie MAURIN

Absents avec pouvoir :

Sandra CANATO a donné procuration à Jean-Claude ESPIMONT

Nicole FERAUD a donné pouvoir à Christophe CORVEC

Laurent SANINE a donné pouvoir à Mario BANCHI

Excusés : Cindy AMO, Christian BELZ

Secrétaire de Séance : Sophie MAURIN

ORDRE DU JOUR

1. Convention avec le conservatoire de musique de Nice
2. Renouvellement du contrat de James VARD
3. Remplacement de la croix du calvaire
4. Subvention aux associations
5. Ajustement des résultats budgétaires lié aux transferts des restes à recouvrer à la Régie des Eaux Alpes Azur Mercantour
6. Approbation du compte de gestion 2022
7. Approbation du compte d'administration 2022
8. Affectation des résultats de l'année 2022
9. Vote des taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2023
10. Vote du budget communale 2023

PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2023

CONVENTION AVEC LE CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE NICE

Suite à un manque d'information, M. Le Maire propose de reporter ultérieurement la signature de la convention avec le syndicat mixte Conservatoire Départemental de musique des Alpes-Maritimes

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **DECIDE à l'unanimité de reporter** sur un prochain conseil, la signature de la convention avec le syndicat mixte Conservatoire Départemental de musique des Alpes-Maritimes

Votes :	POUR : 9	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
---------	----------	------------	----------------

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE JAMES VARD

Le Maire explique que le contrat CUI de James VARD arrive à son terme.
Il propose que le contrat soit renouvelé et il demande au conseil s'il :

- accepte de renouveler le contrat de James VARD en CUI pour une durée de six mois et pour 21 heures par semaine
- l'autorise à faire les démarches nécessaires auprès de CAP EMPLOI.

Votes :	POUR : 9	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
---------	----------	------------	----------------

REEMPLACEMENT DE LA CROIX DU CALVAIRE

Le Maire explique au Conseil Municipal que la croix du calvaire située sur la place des tilleuls face au presbytère de l'église doit être remplacée. La croix totalement rouillée doit faire l'objet d'un surmoulage pour une reproduction à l'identique.

Il informe que le Département 06 peut subventionner le projet au titre de *la restauration du patrimoine religieux*.

Un devis a été proposé par la société GHM pour un montant 2 532,00 € TTC

Le Maire présente le plan de financement suivant :

	DEPENSES	RECETTES
	2 532,00 € TTC	
Subvention Du Département (au titre du patrimoine culturel) (80% maximum de 2 110,00 € HT)		1 688,00 €
Participation Communale (Dont TVA : 422,00 €)		844,00 €
TOTAL	2 532,00 €	2 532,00 €

Le Maire demande au Conseil Municipal s'il accepte de restaurer la croix du calvaire et s'il l'autorise à accepter la subvention du Département 06.

Votes :	POUR : 9	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
---------	----------	------------	----------------

SUBVENTION A L'ASSOCIATION TCVA

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que :

l'association TCVA

a demandé une subvention pour l'année 2023.

Le Maire propose d'attribuer une subvention de 600.00 €

Votes :	POUR : 9	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
---------	----------	------------	----------------

SUBVENTION AU COMITE DES FETES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Comité des fêtes – Le Phoenix a demandé une subvention pour l'année 2023.

Le Maire propose d'attribuer une subvention de 1 500.00 €

Votes :	POUR : 9	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
---------	----------	------------	----------------

AJUSTEMENT DES RESULTATS BUDGETAIRES LIE AUX TRANSFERTS DES RESTES A RECOUVRER A LA REGIE DES EAUX ALPES AZUR MERCANTOUR

Après avoir communiqué le courrier du responsable du Service de gestion comptable de Plan du Var, le Maire informe le conseil qu'il y a lieu, à la suite du transfert comptable des restes à recouvrer de l'ancien budget M49 à la Régie des Eaux Alpes Azur Mercantour, de diminuer les résultats budgétaires reportés de la section d'investissement, chapitre 001, à hauteur de 20 509.39.

En cas de retour de ces restes à recouvrer par avenant au procès-verbal de transfert de compétence, ces sommes reviendront dans les résultats budgétaires reportés.

Votes :	POUR : 9	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
---------	----------	------------	----------------

COMPTE DE GESTION 2022

Le compte de gestion est présenté par Monsieur Philippe HACHET,
Il s'établit comme suit :

COMPTE DE GESTION

2022	Fonctionnement	Investissement
Résultat de l'exercice	17 476.13 €	- 48 836.31 €
Report exercice précédent	288 189.78 €	206 793.84 €
Résultat de clôture	305 665.91 €	157 957.53 €

Votes :	POUR : 9	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
---------	----------	------------	----------------

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Sous la présidence de Christophe CORVEC, 1^{er} adjoint, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2022. qui s'établit ainsi:

COMPTE ADMINISTRATIF

2022	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	-145 629.77	- 78 162.21
Recettes	163 105.90	29 325.90
Report exercice précédent	288 189.78	206 793.84
Résultat à reporter	305 665.91	157 957.53

Hors de la présence de M. Ph HACHET, le maire, le conseil municipal

➤ **approuve le compte administratif du budget communal 2022.**

Votes :	POUR : 8	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
---------	----------	------------	----------------

AFFECTATION DES RESULTATS 2022

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. Le Maire, Philippe HACHET, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2022 dont les résultats sont conformes au compte de gestion décide d'affecter les résultats comme suit

AFFECTATION du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022	
Résultat de fonctionnement	
A – Résultat de l'exercice - budget communal	17 476.13 €
B – Résultats antérieurs reportés - budget communal	288 189.78 €
C – Résultat à affecter - budget communal	305 665.91
Investissement	
D – Solde d'exécution - budget communal	157 957.53 €
E – Solde des restes à réaliser d'investissement	-34 484.21 €
Besoin de financement : F = D + E	0
affectation en réserves R 1068 en investissement H - report en fonctionnement R 002	305 665.91

Votes :	POUR : 9	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
---------	----------	------------	----------------

TAUX DE LA FISCALITE LOCALE POUR L'ANNEE 2023

Monsieur le Maire informe le Conseil que cette année les communes retrouvent leur pouvoir de vote du taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Trois taux doivent être votés :

- le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties - TFB ;
- le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties - TFPNB ;
- le taux de la taxe habitation (ou taxe d'habitation sur les résidences secondaires) - TH.

Le maire propose de les maintenir à l'identique par rapport à ceux de l'année 2022 et de reprendre le taux de l'année 2019 pour la taxe d'habitation des résidence secondaires, soit :

Taxe d'habitation :	13.47 %
Taxe sur le foncier bâti :	15.76 %
Taxe sur le foncier non bâti :	32.59 %

Votes :	POUR : 9	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
---------	----------	------------	----------------

BP 2023

M. Le Maire présente le budget communal pour l'année 2023

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif établi comme suit :

2023	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	292050.43	169724.00
Résultat reporté	0	305 665.91
TOTAL Fonctionnement	292 050.43	475 389.91
Investissement	586 381.67	462 908.35
Crédits de report (RAR)	122 018.11	87 533.90
Résultat reporté	0	157 957.53
TOTAL Investissement	708 399.78	708 399.78
TOTAL du budget	1 000 450.21	1 183 789.69

Votes :	POUR : 9	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
---------	----------	------------	----------------